



Paris le 23 juin 2010

Communiqué de presse

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Vers la création d'auxiliaires de rééducation fonctionnelle : La FFMKR opposée

Le Premier ministre vient d'être destinataire d'une proposition émanant du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) visant à créer une nouvelle profession « *d'auxiliaires de rééducation fonctionnelle formés en un ou deux ans* ». Cette proposition serait, selon le CNOMK, la solution qui « *améliorera l'offre de soins, l'optimisation des ressources de la protection sociale et la création de plus de 50000 emplois* ».

La FFMKR réaffirme son opposition quant à la proposition du CNOMK tant sur le fond que sur la forme.

La FFMKR constate que le CNOMK a rédigé une proposition engageant l'exercice de toute la profession, sans aucune concertation avec les syndicats représentatifs. La FFMKR rappelle que cette question n'a jamais été abordée publiquement lors des états généraux qui ont réuni toutes les composantes la profession le 20 mai dernier.

La FFMKR regrette que le CNOMK lance une proposition aussi partisane à un moment où l'avenir de la réforme de la formation initiale de la profession se joue et, à un moment crucial, où l'unité et l'identité des masseurs-kinésithérapeutes, *profession de santé*, doivent être réaffirmées.

Le CNOMK avance le chiffre de 50000 emplois créés à terme soit quasiment autant que le nombre de masseurs-kinésithérapeutes libéraux en exercice actuellement. Impensable ! Mais surtout par cette proposition, le CNOMK accepte d'une part que les masseurs-kinésithérapeutes transfèrent une partie de leurs activités à une profession qui aura pour unique but son émancipation et, d'autre part, que ces actes soient effectués à moindre coût faisant ainsi le jeu de l'assurance maladie.

La FFMKR constate que cette proposition n'apporte aucune réponse aux problèmes démographiques en particulier sur l'attractivité de cette nouvelle profession dans les zones sous denses. De plus, la FFMKR constate que cette proposition est totalement éloignée des préoccupations des masseurs-kinésithérapeutes libéraux de terrain au moment où ceux-ci sont confrontés à un blocage de leurs honoraires et de leurs frais de déplacements, mais aussi aux nouveaux modes de rémunérations et à la forfaitisation de leurs interventions dans les EHPAD.

Face à ce projet utopique qui risque de se traduire, à terme, par la déstructuration totale de la profession de masseur-kinésithérapeute, la FFMKR reste attachée à une réforme alliant rénovation ambitieuse de la formation initiale, réaffirmant l'image de profession de santé et associant culture de l'évaluation et intégration progressive dans le système LMD tout en lui conservant son caractère professionnalisant.

Par ailleurs, il est étonnant qu'une telle proposition soit présentée alors que Laurent HENART vient d'être missionné par Roselyne BACHELOT et Valérie PECRESSE sur « *les nouvelles perspectives des nouveaux métiers entre le niveau licence et doctorat (entre 3 et 8 ans)* ».

Après les référentiels de masso-kinésithérapie comptables imposés par l'UNCAM et le gouvernement paupérisant la profession, force est de constater que, par une fausse bonne mesure qui espère régler les problèmes démographiques, le CNOMK affaiblit l'exercice. A ce jour, aucune autre profession de santé, tant médicale que paramédicale, n'a osé s'engager dans cette voie.

Cyrille PERNOT
Responsable de la communication
et des relations institutionnelles
06.29.69.28.13

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

